

L'Anse-Saint-Jean, le 30 juillet 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 30 juillet 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :	Monsieur Richard Perron
	Monsieur Michel Boudreault
	Monsieur Carl Brassard
	Monsieur Yvan Côté
	Monsieur Daniel Boudreault
	Monsieur Daniel Corbeil
	Monsieur Claude Bouchard

230-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que tous les membres du conseil sont présents à la séance et qu'ils ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus à l'article 153 du Code municipal du Québec, il n'est pas nécessaire de recourir à la procédure de renonciation à l'avis de convocation prévue à l'article 157. De plus, aucun point ne sera ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

231-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Sujets à l'ordre du jour
 - 4.1 Levée de la confidentialité de l'identité des membres du comité aviseur chargé de l'analyse des propositions reçues pour la gestion de la Station touristique du Mont-Édouard.
 - 4.2 Proposition retenue pour les fins des négociations relatives à la gestion de la Station touristique du Mont-Édouard.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

232-2025
LEVÉE DE LA CONFIDENTIALITÉ DE L'IDENTITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR CHARGÉ DE L'ANALYSE DES PROPOSITIONS REÇUES POUR LA GESTION DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un processus pour confier à un tiers la gestion et l'exploitation de la Station de ski du Mont-Édouard (ci-après « Mont-Édouard »);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus, un comité aviseur a été formé par la directrice-générale et greffière-trésorière en vertu de la délégation accordée en ce sens par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de maintenir la confidentialité du nombre et de l'identité des membres du comité aviseur et ce, pour s'assurer de la confidentialité des échanges et pour éviter toute influence externe auprès de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur a fait rapport de son analyse qualitative des propositions et de ces recommandations à la Municipalité dont le conseil a pris acte et que leur mandat est à cette fin complété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité aviseur sont d'accord à ce que leur identité soit divulguée publiquement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour lever la confidentialité de l'identité des membres du comité aviseur;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal lève la confidentialité quant à la composition et à l'identité des membres du comité aviseur chargé de l'analyse des propositions reçues pour la gestion du Mont-Édouard;

QUE le conseil municipal annonce que le comité aviseur était formé d'un comité d'experts chargé de l'analyse qualitative des propositions reçues par la Municipalité, lequel était composé de :

Monsieur Rémi Vachon	CPA, Auditeur	Mallette
Monsieur David Rowsome	Conseiller en développement de l'offre touristique	Tourisme Saguenay – Lac-Saint-Jean
Monsieur François Côté	Consultant en développement d'affaires et partenariats – Événements – Sports – Récréotouristique	Consultant

QUE pour appuyer les travaux de ce comité d'expert, à l'exclusion de l'évaluation qualitative des propositions, laquelle analyse a été exclusivement effectuée par le comité d'experts mentionné précédemment, les personnes ressources suivantes ont été mandatées :

Monsieur Bernard Larouche	Directeur du développement économique et communautaire	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
Monsieur Yvan Côté	Conseiller	
Madame Annick Boudreault	Directrice générale et greffière-trésorière	
Mesdames Karine Boies et Martine Tremblay	Avocates	Cain Lamarre, avocats et notaires, s.e.n.c.r.l.

QUE malgré la présente résolution, le processus demeure sujet à la plus stricte confidentialité considérant les négociations à intervenir avec le proposant retenu et que tant les membres du comité aviseur, que les proposants ayant déposés une proposition dans le cadre du présent appel de proposition demeurent tenus à leur engagement de confidentialité.

233-2025

PROPOSITION RETENUE POUR LES FINS DES NÉGOCIATIONS RELATIVES
À LA GESTION DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un processus pour confier à un tiers la gestion et l'exploitation de la Station de ski du Mont-Édouard (ci-après « Mont-Édouard »);

CONSIDÉRANT QUE différents groupes ont manifesté leur intérêt pour la gestion et l'exploitation du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur a fait rapport de son analyse qualitative des propositions et de ces recommandations à la Municipalité dont le conseil a pris acte;

CONSIDÉRANT le pointage ex aequo de deux propositions dans le cadre de ces recommandations, que le conseil a demandé des précisions additionnelles à ceux-ci afin d'être en mesure de sélectionner le proposant avec lequel la municipalité entamera les négociations;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec chacun des proposants a été tenue et que les précisions additionnelles ont été fournies par les deux proposants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est prêt à sélectionner le proposant pour les fins des négociations du montage contractuel requis pour confier la gestion du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est libre de rejeter l'une ou l'autre des propositions retenues, d'annuler la demande de proposition ou encore d'y mettre un terme en tout temps pour quelconque motif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal retienne la proposition de la Compagnie des Montagnes de ski du Québec afin de négocier le montage contractuel requis pour confier la gestion du Mont-Édouard et ce, conformément aux instructions aux proposants intéressés;

QUE les parties disposent d'un délai de 45 jours à compter de la présente pour compléter les vérifications diligentes préalables à la clôture des discussions contractuelles et ce, conformément aux instructions aux proposants intéressés;

QUE nonobstant ce qui précède, le conseil municipal peut, en outre de son pouvoir de rejeter l'une ou l'autre des propositions retenues, annuler la demande de proposition ou encore y mettre un terme en tout temps pour quelconque motif;

QUE malgré la présente résolution, le processus demeure sujet à la plus stricte confidentialité et que les proposants ayant déposés une proposition dans le cadre du présent appel de proposition demeurent tenus à leur engagement de confidentialité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

234-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 52.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».